

COMMUNE DE MESLAND
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 13 novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2018

Présents : MM GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, HELTZLÉ Jérôme.

Absent excusé : MM MORISSET Gilles, GASNIER Richard

Absents : MM BOYER Christophe, BRUNO Christian.

Madame DAVID Catherine a été désignée secrétaire de séance.

REMISE DIPLÔME 2 ÉTOILES « VILLAGES ÉTOILÉS » PAR ASSOCIATION APCEN

M. le Maire fait un bref retour sur la cérémonie de remise de diplôme qui vient de se dérouler avant la séance de conseil municipal. Après la première reçue en 2016, la Commune vient de se faire décerner une 2^{ème} étoile par l'Association Nationale de Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) pour ses actions d'amélioration menées sur son éclairage public en termes de consommation, de puissance unitaire installée, de température de couleur, Il se félicite de l'action menée par le Conseil municipal qui s'inscrit dans une politique de développement durable.

INVENTAIRE BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré le CDPNE le 28 septembre 2018 avec M. Dimitri MULTEAU pour se faire présenter le dispositif Inventaire de la Biodiversité Communale. A la demande de M. le Maire, Dimitri MULTEAU explique le contenu du projet qui a pour objectif d'étudier le patrimoine naturel communal et de sensibiliser la population à sa protection. L'opération envisagée se déroulerait sur deux ans et des actions participatives seraient menées, notamment en direction des scolaires. M. le Maire souligne tout l'intérêt d'un tel dispositif en termes d'éducation et de qualité de vie.

Le Conseil municipal, après avoir entendu les exposés et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'engager une opération d'inventaire biodiversité sur la Commune en s'inscrivant dans le dispositif Inventaire de la Biodiversité Communale,
- Décide d'en confier le portage au CDPNE via une convention,

- Précise qu'il donne son accord de principe sur le plan de financement proposé qui laisserait un reste à charge de 10% à la Commune à régler sur les exercices 2019 et 2020,
- Autorise M. le Maire à engager les démarches et à signer la convention avec le CDPNE.

RAPPORT CLECT GEMAPI

Délibération n°42 /2018 publiée le 15/11/2018 - Transmise à la préfecture le 15/11/2018 - Reçue à la préfecture le / 11/2018

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies ;
 Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5 ;
 Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois ;
 Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 9 novembre 2018.

Proposition :

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées par les communes à Agglopolys, à l'occasion de la prise de compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et de la prise de compétence facultative « exercice des missions dites hors GEMAPI », du 9 novembre 2018 ;
- Charger Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le rapport de la Commission Locale chargée de l'Evaluation du coût des Charges Transférées par les communes à Agglopolys, à l'occasion de la prise de compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et de la prise de compétence facultative « exercice des missions dites hors GEMAPI », du 9 novembre 2018 ;
- charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ACHAT ORDINATEUR PORTABLE & PROJETER VIDÉO

Délibération n°43 /2018 publiée le 15/11/2018 - Transmise à la préfecture le 15/11/2018 - Reçue à la préfecture le / 11/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a demandé un devis au prestataire informatique sous contrat avec la mairie, FEPP Informatique Pro de Pocé-sur-Cisse (37), pour l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un projecteur vidéo. Ce matériel sera destiné aux travaux de la commission Communication pour la préparation des bulletins et brèves municipaux, des projections de documents lors de réunion et à l'usage du maire et des adjoints dans le cadre de leurs missions.

Le prix proposé négocié pour un 17 pouces, Pack Office, installation antivirus, mise en service inclus est de 1410.83 € HT (1693.00 € TTC).

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- décide l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un projecteur vidéo au prix de 1410.83 € HT (1693.00 € TTC),
- autorise M. le Maire à signer le devis pour cette dépense inscrite au budget.

DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC

Délibération n°44/2018 publiée le 15/11/2018 - Transmise à la préfecture le 15/11/2018 - Reçue à la préfecture le /11/2018

Monsieur le Maire indique que pour prétendre à des subventions du SIDELC pour des investissements en éclairage public, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Commune est tenue de réaliser un audit/diagnostic de ses installations d'éclairage public.

Pour ce faire, le SIDELC a indiqué les coordonnées de 3 prestataires, à qui Monsieur le maire a demandé d'établir un devis d'audit pour 82 luminaires et 3 armoires :

- ARTELIA de Saint Herblain (44)
- OHM Ingénierie Arthezé (72)
- NOCTABENE de Ballan Miré (37)

Seule l'entreprise NOCTABENE de Ballan Miré a présenté un devis.

Le montant de cette dépense s'élève à 1 398.10 € HT sachant que la subvention du SIDELC sera de 60 % et que le solde de 40% restera à la charge de la Commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à engager cette dépense inscrite au budget article 2031 et à solliciter le SIDELC pour obtenir la subvention.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES

Délibération n°465/2018 publiée le 15/11/2018 - Transmise à la préfecture le 15/11/2018 - Reçue à la préfecture le /11/2018

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement compte tenu du prêt complémentaire à effectuer et des travaux qui restent à régler :

Section Investissement

Articles	Recettes	Dépenses	Articles	
2313	-	9 600.00	1641	- 5 659.00
2132		9 600.00	16818	5 659.00
2151		26 000.00	1641	26 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable pour ces modifications budgétaires.

EMPRUNT TRAVAUX INVESTISSEMENT VOIRIE 2018

Délibération n°465/2018 publiée le 15/11/2018 - Transmise à la préfecture le 15/11/2018 - Reçue à la préfecture le /11/2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été autorisé par le Conseil Municipal, en date du 14 novembre 2017, à solliciter le Service de la Préfecture pour l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'aménagement du cimetière et de ses abords. Par courrier du 3 juillet 2018, la Préfecture a répondu qu'après étude du dossier, celui-ci n'avait pu recevoir une suite favorable.

Compte tenu de ce refus, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de compenser ce déficit de recette budgétisé à hauteur de 26 000 € par l'emprunt. Cette somme s'ajoute aux 39 000 € initialement prévus au budget et porte le besoin à 65 000 €.

Le Conseil municipal avait donné son accord à Monsieur le Maire, lors de la réunion du 9 octobre 2018, pour solliciter des banques dans le but d'obtenir une offre de prêt de 65 000 € sur 15 ans.

Monsieur le Maire présente les deux offres reçues :

- le Crédit Agricole propose un prêt à long terme de 65 000 € sur 15 ans au taux fixe de 1.80% / échéance trimestrielle de 1 238.58 € ou échéance annuelle de 4 987.03 € au taux fixe de 1.81% / avec commission de mise en place de 90.00 € dans les 2 cas.
- la Caisse d'Epargne Loire Centre propose un prêt à long terme de 65 000 € sur 15 ans au taux fixe de 1.57 % / échéance trimestrielle constante de 1218.01 € / date de première échéance 12/03/2019 / commission d'engagement 110 € avec déblocage des fonds au plus tard le 25/01/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal opte, à l'unanimité des membres présents, pour le choix du contrat de prêt de 65 000 € sur 15 ans proposé par la Caisse d'Epargne Loire Centre au taux fixe de 1.57% avec échéance trimestrielle de 1 218.01 € et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le contrat d'engagement de ce prêt.

TOUR DU LOIR-ET-CHER

Délibération n°47/2018 publiée le 15/11/2018 - Transmise à la préfecture le 15/11/2018 - Reçue à la préfecture le /11/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société du Tour du Loir-et-Cher Sport Organisation, organisatrice de l'épreuve cycliste du même nom, sollicite l'autorisation pour les coureurs et la caravane publicitaire de traverser la Commune de Mesland le jeudi 18 avril 2019.

Elle demande en outre l'octroi d'une subvention de 0.12 € par habitant. Les coureurs arriveront de Seillac par la D131, puis la D1, la C3 et la D43, pour prendre ensuite la direction de Monteaux via la D65. Le passage est prévu entre 13 heures et 14 heures 30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable au passage du Tour de Loir-et-Cher et décide de verser une subvention d'un montant de 68.40 Euros. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2019.

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Monsieur le maire indique que dans le cadre de la réforme de gestion des listes électorales, les commissions administratives sont supprimées et remplacées par des commissions de contrôle.

Cette commission a pour mission de statuer sur les recours administratifs préalables (RAPO) (refus d'inscription ou décision de radiation prises par le maire). Elle s'assure également de la régularité de la liste électorale.

Les membres de la commission de contrôle sont nommés par arrêté du préfet pour une durée de 3 ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants et les communes nouvelles, la commission est composée :

- d'un conseiller municipal plus un suppléant pris dans l'ordre du tableau municipal
- d'un délégué de l'administration et d'un suppléant sur proposition du maire

- d'un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance sur proposition du maire.

Pour ce faire ont été nommés :

Au titre du conseiller municipal :

- Titulaire : Monsieur Jean-Pierre GERARD
- Suppléant : Monsieur Dimitri MULTEAU

Au titre du délégué de l'administration :

- Titulaire : Madame Arlette BIARD
- Suppléant : Monsieur Gérard TERRES

COMPTE RENDU DE RÉUNION D'ÉPANDAGE DES BOUES SUR LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ DE LA SOURCE DE MONTEAUX

M. le Maire rend compte de réunions qui se sont déroulées à la mairie de Seillac à l'initiative du Président du SIAEP. Le SIAEP, la Commune de Mesland, le Service assainissement d'Agglopolys, la Chambre d'agriculture, la MISE, le Service qualité de l'eau du CD41, l'ARS, le SMBCisse, la SAUR et les agriculteurs concernés se sont rencontrés pour échanger leurs points de vue sur l'épandage de boues de station d'épuration sur le périmètre rapproché de la source de Monteaux sachant que le plan d'épandage en vigueur arrive à son terme et qu'une enquête publique va avoir lieu pour le renouveler. Une soixantaine d'hectares du plan d'épandage actuel se situe sur le périmètre rapproché de la source d'alimentation en eau potable du SIAEP Val de Cisse. Suite à des dysfonctionnements constatés en 2014 (boues trop liquides, mal chaulées, non enfouissement dans le délai réglementaire, non respect des zones d'exclusion) et à la campagne de mise en conformité des assainissements non collectifs menée en 2016, le maire de Mesland s'est rapproché du SIAEP et du Service « Filière boues » d'Agglopolys pour demander l'arrêt de l'épandage sur le périmètre rapproché de la source. Il lui semble en effet tout à fait anormal d'épandre des boues d'origine humaine sur le périmètre rapproché sachant que le captage est peu profond, que des eaux de ruissellement convergent vers le captage et que des efforts sont demandés par ailleurs aux particuliers pour protéger la source. Il demande à Agglopolys de prendre en compte sa position dans l'élaboration du futur plan qui sera soumis en enquête publique, fort du soutien de son Conseil municipal.

RECRUTEMENT SECRÉTAIRE DE MAIRIE

Délibération n°48/2018 publiée le 06/12/2018- Transmise à la préfecture le 06/12 /2018 - Reçue à la préfecture le / 12/2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame LEBRETON, rédacteur principal de 1^{ère} classe exerçant les fonctions de secrétaire de mairie, fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2019.

Afin de la remplacer, un recrutement a été organisé et il s'avère que la personne qui a été retenue fait partie de la fonction publique au grade d'adjoint administratif.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif (Echelle C1) du cadre d'emplois des Adjoints administratifs à compter du 1^{er} janvier 2019 pour un emploi permanent à temps plein (35 heures hebdomadaires)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2019
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au budget primitif 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe le Conseil municipal du lancement début 2019 des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration par Agglopolys. La réunion de lancement à laquelle a participé Didier Laffray, a eu lieu. Une prochaine est programmée.

- M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de déplacer les conteneurs de tri des déchets, l'espace actuel occupé en bas-bourg devant être libéré dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration. Une réunion est programmée avec le Service déchets d'Agglopolys pour déterminer le futur emplacement (abords du parking de l'école ou stade).

Séance levée à 22h15